

Image not found or type unknown



Vice caché et recours en justice

Par **tiboc59**, le **05/03/2009** à **17:03**

Bonjour, rnrnVoilà nous avons acheté notre maison il y a un an. Sur le contrat de vente, il est notifié, " relié au tout a l'egout par l'intermediaire du voisin".rnAprès quelques mois, nous avons eu nos W.C de bouchés, en se renseignant nous avons appris que le w. cetait relié a un circuit d'eaux fluviales qui utilise une servitude avec le voisin pour aller rejoindre le reseau public au niveau de notre voisin. rnSuite a des demandes de devis, un professionnel nous a certifié qu'il était interdit d'utiliser une servitude et que l'acte présentait une fausse déclaration vu que le circuit n'est pas adapté pour du tout a l'egout.rnJ'aurais donc souhaiter avoir votre avis et quels sont mes recours car je considère qu'il est inimaginable que je paye pour une mise aux normes , non ??rnrnmerci d'avance de votre aide